

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/10

Chapitre 7.1 décisions budgétaires

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 19h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 mars 2025

Date de convocation : le 4 mars
2025

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 17

(23 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 23

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Carole
CHAUVET

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER,
Victor BERENGUEL, Jacques BILLON-TYRARD, Serge COMBE, Georges
GAMBAUDO, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : /

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL, Hélène GARCIER RICHAUD
(pouvoir à JM TRON)

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD (pouvoir donné à V. BERENGUEL), Carole CHAUVET,
Ginette MOSTACHI (excusée pouvoir à M. VIOSSAT), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe THIEBAUT (syndicat des pros), Thierry
ALLAMANNO (CDV)

Exposé des motifs :

Après la présentation du bilan de l'exercice écoulé, le Président quitte l'assemblée le temps du vote de cette délibération et laisse la présidence de la séance à Monsieur Marc VIOSSAT, Vice Président.

Madame la Rapporteur du Budget présente alors la délibération suivante.

VU :

- Le Budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2024,

CONSIDERANT :

- La reprise par le receveur dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ;
- La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, réuni le 19 mars 2025 :

- **DECIDE** donner acte au Président de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats exercice précédent		132 489,72		716 868,48		
affectation du résultat 1068		8 466,76				
Résultats reportés	0,00	132 489,72		708 401,72	0,00	840 891,44
Opérations de l'exercice	2 942 329,17	3 245 580,10	2 054 886,55	2 450 391,84	4 997 215,72	5 695 971,94
TOTAUX	2 942 329,17	3 378 069,82	2 054 886,55	3 158 793,56	4 997 215,72	6 536 863,38
Résultats de clôture	0,00	435 740,65	0,00	1 103 907,01	0,00	1 539 647,66
Restes à réaliser	662 745,23	1 108 278,20			662 745,23	1 108 278,20
TOTAUX CUMULES	3 605 074,40	4 486 348,02	2 054 886,55	3 158 793,56	5 659 960,95	7 645 141,58
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	881 273,62	0,00	1 103 907,01	0,00	1 985 180,63

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Vice Président,

Marc VIOSSAT

